

MINISTÈRE DES ARMÉES



N° 2108 du 22 janvier 2020

GEND/DPMGN/SDGP/BPSOGV/2SOGCG

DIRECTION GÉNÉRALE
DE LA GENDARMERIE NATIONALE

Direction des Personnels Militaires
de la Gendarmerie Nationale

Sous-direction de la gestion du personnel

Bureau du personnel sous-officier de
gendarmerie et volontaire

LA MINISTRE DES ARMÉES

VU le décret n° 76-1191 du 23 décembre 1976 modifié portant création d'une prime de service et d'une prime de qualification en faveur des sous-officiers ;

VU le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 modifié relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement ;

VU la décision n° 11182/ARM/SGA/DRH-MD du 26 avril 2018 relative aux primes de qualification attribuées à certains sous-officiers ;

VU la décision n° 23496/GEND/RGIF/DAO/BGPM/SPSOV du 27 mai 2019, portant attribution du diplôme de qualification supérieure au personnel sous-officier de gendarmerie de la région de gendarmerie d'Île-de-France et de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité de Paris ;

VU la décision n° 23425/GEND/RGNA/BGPM/SPSOV du 27 mai 2019, portant attribution du diplôme de qualification supérieure au personnel sous-officier de gendarmerie de la région de gendarmerie de Nouvelle-Aquitaine et de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest ;

VU la décision n° 16288/GEND/RGO/DAO/BGP/SPNO du 27 mai 2019, portant attribution du diplôme de qualification supérieure au personnel sous-officier de gendarmerie de la région de gendarmerie d'Occitanie, du groupement de gendarmerie départementale de la Haute-Garonne ;

VU la décision n° 9690/GEND/RGPC/BGP/SPNO du 27 mai 2019, portant attribution du diplôme de qualification supérieure au personnel sous-officier de gendarmerie de la région de gendarmerie de Nouvelle-Aquitaine, du groupement de gendarmerie départementale de la Vienne ;

VU la décision n° 9303/GEND/GGD87/BGP/SPNO du 27 mai 2019, portant attribution du diplôme de qualification supérieure au personnel sous-officier de la région de gendarmerie de Nouvelle-Aquitaine, du groupement de gendarmerie départementale de la Haute-Vienne ;

VU la décision n° 20981/GEND/RGBRET/DAO/RH/BGPM/SPSOV du 27 mai 2019, portant attribution du diplôme de qualification supérieure au personnel sous-officier de gendarmerie de la région de gendarmerie de Bretagne et de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Ouest ;

VU la décision n° 6227/2/RGN/DAO/BGP/SPNO du 27 mai 2019, portant attribution du diplôme de qualification supérieure au personnel sous-officier de gendarmerie de la région de gendarmerie de Normandie, du groupement de gendarmerie départementale de la Seine-Maritime ;

VU la décision n° 7752/GEND/RGN-GGD14/DAO/BGP/SPNO du 27 mai 2019, portant attribution du diplôme de qualification supérieure au personnel sous-officier de gendarmerie de la région de gendarmerie de Normandie, du groupement de gendarmerie départementale du Calvados ;

VU la décision n° 17402/GEND/RGPL-GGD44/DAO/BGP/SPNO du 27 mai 2019, portant attribution du diplôme de qualification supérieure au personnel sous-officier de gendarmerie de la région de gendarmerie des Pays de la Loire, du groupement de gendarmerie départementale de la Loire-Atlantique ;

VU la décision n° 12999/GEND/RGCVL/DAO/BGP/SPNO du 27 mai 2019, portant attribution du diplôme de qualification supérieure au personnel sous-officier de gendarmerie de la région de gendarmerie du Centre – Val de Loire, du groupement de gendarmerie départementale du Loiret ;

VU la décision n° 32761/RGARA/DAO/BGPM/SPSOV du 27 mai 2019 , portant attribution du diplôme de qualification supérieure au personnel sous-officier de gendarmerie de la région de gendarmerie d’Auvergne – Rhône-Alpes et de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud-Est ;

VU la décision n° 8745/RGARA/GGD63/DAO/BGP/SPNO/PSO du 27 mai 2019, portant attribution du diplôme de qualification supérieure de gendarmerie au personnel sous-officier de gendarmerie de la région de gendarmerie d’Auvergne – Rhône-Alpes, du groupement de gendarmerie départementale du Puy-de-Dôme ;

VU la décision n° 25874/RGPACA/DAO/BGPM/SPSOV du 27 mai 2019, portant attribution du diplôme de qualification supérieure au personnel sous-officier de gendarmerie de la région de gendarmerie de Provence Alpes Côte-d’Azur et de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud ;

VU la décision n° 14449/GEND/RGO/GGD34/DAO/BGP/SPNO du 27 mai 2019, portant attribution du diplôme de qualification supérieure au personnel sous-officier de gendarmerie de la région de gendarmerie d’Occitanie, du groupement de gendarmerie départementale de l’Hérault ;

VU la décision n° 4535/RGCOR/DAO/BGP/SP/PSO du 27 mai 2019, portant attribution du diplôme de qualification supérieure au personnel sous-officier de gendarmerie de la région de gendarmerie de Corse, du groupement de gendarmerie départementale de la Corse-du-Sud ;

VU la décision n° 17895/GEND/RGGE/DAO/BGPM/SPSOV du 27 mai 2019, portant attribution du diplôme de qualification supérieure au personnel sous-officier de gendarmerie de la région de gendarmerie du Grand Est et de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Est ;

VU la décision n° 6391/GEND/RGGE/GGD67/DAO/BGP/SPNO du 27 mai 2019, portant attribution du diplôme de qualification supérieure au personnel sous-officier de gendarmerie de la région de gendarmerie du Grand Est, du groupement de gendarmerie départementale du Bas-Rhin ;

VU la décision n° 8524/RGGE/GGD51/DAO/BGP/SPNO du 27 mai 2019, portant attribution du diplôme de qualification supérieure au personnel sous-officier de gendarmerie de la région de gendarmerie du Grand Est, du groupement de gendarmerie départementale de la Marne ;

VU la décision n° 10625/GEND/RGBOURGFC/DAO/BGP/SPNO du 27 mai 2019, portant attribution du diplôme de qualification supérieure au personnel sous-officier de gendarmerie de la région de gendarmerie de Bourgogne – Franche-Comté, du groupement de gendarmerie départementale de la Côte-d’Or ;

VU la décision n° 6941/GEND/RGBFC/GGD25 FA/DAO/BGP/SPNO du 27 mai 2019, portant attribution du diplôme de qualification supérieure au personnel sous-officier de gendarmerie de la région de gendarmerie de Bourgogne – Franche-Comté, du groupement de gendarmerie départementale du Doubs ;

VU la décision n° 12689/GEND/RGHF/DAO/BGPM/SPSOV du 27 mai 2019, portant attribution du diplôme de qualification supérieure au personnel sous-officier de gendarmerie de la région de gendarmerie des Hauts-de-France et de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Nord ;

VU la décision n° 10164/GEND/RGHF/GGD80/DAO/BGP/SPNO du 27 mai 2019, portant attribution du diplôme de qualification supérieure au personnel sous-officier de gendarmerie de la région de gendarmerie des Hauts-de-France, du groupement de gendarmerie départementale de la Somme ;

VU la décision n° 22557/GEND/CGOM/BP/SAP du 27 mai 2019, portant attribution du diplôme de qualification supérieure au personnel sous-officier de gendarmerie du commandement de la gendarmerie outre-mer ;

VU la décision n° 28746/GEND/CEGN/BRH/SO du 27 mai 2019, portant attribution du diplôme de qualification supérieure au personnel sous-officier de gendarmerie du commandement des écoles de la gendarmerie nationale ;

VU la décision n° 8244/GR/EM/BGP.SPOSO du 27 mai 2019, portant attribution du diplôme de qualification supérieure au personnel sous-officier de gendarmerie de la garde républicaine ;

VU la décision n° 41367/ARM/GEND/DPMGN/SDGP du 27 mai 2019, portant attribution du diplôme de qualification supérieure aux sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale au titre de l'année 2019 ;

VU la décision n° 37219/GEND/DPMGN/SDGP/BPSOGV/2SOGCG du 27 mai 2019, portant attribution du diplôme de qualification supérieure au personnel sous-officier de gendarmerie des formations administratives qui relèvent de l'administration centrale,

DÉCIDE

Art. 1er. La prime de qualification est attribuée à compter du **1^{er} février 2020** aux **81** sous-officiers dont le nom suit :

Région de gendarmerie d'Île-de-France, zone de défense et de sécurité de Paris.

Fischer	Stéphane	NIGEND : 166 003	NLS : 8 022 441
----------------	----------	------------------	-----------------

Région de gendarmerie de Nouvelle-Aquitaine, zone de défense et de sécurité Sud-Ouest.

Dedieu	Richard	NIGEND : 164 284	NLS : 8 021 031
---------------	---------	------------------	-----------------

Lamoureux	Dimitri	NIGEND : 174 241	NLS : 8 027 954
------------------	---------	------------------	-----------------

Salomé	Alexandre	NIGEND : 177 587	NLS : 8 029 185
---------------	-----------	------------------	-----------------

Tanqueray	Vincent	NIGEND : 167 030	NLS : 8 023 094
------------------	---------	------------------	-----------------

Région de gendarmerie d'Occitanie.

Campagne	Christophe	NIGEND : 140 822	NLS : 8 000 916
-----------------	------------	------------------	-----------------

Cornué	Franck	NIGEND : 168 057	NLS : 8 023 927
---------------	--------	------------------	-----------------

Delemer	Guillaume	NIGEND : 176 131	NLS : 8 028 629
----------------	-----------	------------------	-----------------

Labaste	Lionel	NIGEND : 176 664	NLS : 8 028 850
----------------	--------	------------------	-----------------

Melet	Éric	NIGEND : 162 114	NLS : 8 019 081
--------------	------	------------------	-----------------

Pavan	Laurent	NIGEND : 152 371	NLS : 8 010 164
--------------	---------	------------------	-----------------

Sarrade	Mario	NIGEND : 164 235	NLS : 8 020 785
----------------	-------	------------------	-----------------

Tripiau	Jérôme	NIGEND : 185 923	NLS : 8 034 686
----------------	--------	------------------	-----------------

Groupement de gendarmerie départementale de la Vienne.

Chottin	Sébastien	NIGEND : 168 839	NLS : 8 024 621
Le Rhun	Mikaël	NIGEND : 166 171	NLS : 8 022 649
Terrassier	Christophe	NIGEND : 210 404	NLS : 8 063 082

Groupement de gendarmerie départementale de la Haute-Vienne.

Durieux	Alain	NIGEND : 169 670	NLS : 8 025 218
Etienne	Xavier-Jacques	NIGEND : 160 320	NLS : 8 017 332

Région de gendarmerie de Bretagne, zone de défense et de sécurité Ouest.

Bernard	José	NIGEND : 177 498	NLS : 8 029 106
Leroux	Sébastien	NIGEND : 153 102	NLS : 8 010 959
Molvinger	Herbert	NIGEND : 137 230	NLS : 5 323 167
Moreau	Fabrice	NIGEND : 188 293	NLS : 8 038 671
Sergent	Frédéric	NIGEND : 171 480	NLS : 8 025 596

Région de gendarmerie de Normandie.

Barbette	Anthony	NIGEND : 188 672	NLS : 8 038 704
Houziaux	Christophe	NIGEND : 191 227	NLS : 8 039 940

Région de gendarmerie des Pays de la Loire.

Delabonne	Cédric	NIGEND : 166 329	NLS : 8 022 529
------------------	--------	------------------	-----------------

Région de gendarmerie du Centre-Val de Loire.

Autouard	Olivier	NIGEND : 143 427	NLS : 5 325 083
Mauguin	Thierry	NIGEND : 163 440	NLS : 8 020 064
Requena	Pascal	NIGEND : 155 492	NLS : 8 013 173
Richard	Stéphane	NIGEND : 158 869	NLS : 8 015 988

Région de gendarmerie d'Auvergne – Rhône-Alpes, zone de défense et de sécurité Sud-Est.

Français	Arnaud	NIGEND : 161 967	NLS : 8 018 942
Jourdan	Ludovic	NIGEND : 169 180	NLS : 8 024 851
Pauthier	Christophe	NIGEND : 159 192	NLS : 8 016 539

Groupement de gendarmerie départementale du Puy-de-Dôme.

Beautru	Patrick	NIGEND : 191 182	NLS : 8 039 903
Dazat	Sylvain	NIGEND : 164 059	NLS : 8 020 816
Dubosclard	Magdalena	NIGEND : 196 125	NLS : 8 052 982
Georgin	Christophe	NIGEND : 169 161	NLS : 8 024 832
Mouton	Sébastien	NIGEND : 170 133	NLS : 8 025 364

Région de gendarmerie de Provence Alpes Côte-d'Azur, zone de défense et de sécurité Sud.

Agostini	Christelle	NIGEND : 154 572	NLS : 8 017 000
Bernardi	Angélique	NIGEND : 170 068	NLS : 8 025 314

Bernat	Laurent	NIGEND :	161 357	NLS :	8 018 407
Frapard	Samuel	NIGEND :	176 650	NLS :	8 028 837
Koller	Sylvie	NIGEND :	195 083	NLS :	8 047 767
Schang	Jérôme	NIGEND :	168 600	NLS :	8 024 384

Groupement de gendarmerie départementale de l'Hérault.

Rzadkowski	Alexandre	NIGEND :	183 295	NLS :	8 033 985
-------------------	-----------	----------	---------	-------	-----------

Région de gendarmerie de Corse.

Jarrige	Pierre-Olivier	NIGEND :	184 685	NLS :	8 034 250
Ramnoux	Vanessa	NIGEND :	203 722	NLS :	8 054 775

Région de gendarmerie du Grand Est, zone de défense et de sécurité Est.

Angrand	Fabrice	NIGEND :	170 297	NLS :	8 025 701
Biondini	Pascal	NIGEND :	164 681	NLS :	8 021 107
Da Costa	Philippe	NIGEND :	168 422	NLS :	8 024 235

Groupement de gendarmerie départementale de la Marne.

Cutil	Jean-Christophe	NIGEND :	174 015	NLS :	8 027 823
--------------	-----------------	----------	---------	-------	-----------

Région de gendarmerie de Bourgogne – Franche-Comté.

Bach	Céline	NIGEND :	180 270	NLS :	8 030 876
Lartaut	Emmanuel	NIGEND :	155 590	NLS :	8 012 971
Rolin	Laurent	NIGEND :	181 145	NLS :	8 030 084

Groupement de gendarmerie départementale du Doubs.

Charnot	Frédéric	NIGEND :	178 088	NLS :	8 029 226
Smolareck	David	NIGEND :	159 211	NLS :	8 016 496

Région de gendarmerie des Hauts-de-France, zone de défense et de sécurité Nord.

Lambert	Denis	NIGEND :	151 098	NLS :	8 009 161
Rochel	Vincent	NIGEND :	181 311	NLS :	8 030 274

Groupement de gendarmerie départementale de la Somme.

Sautour	Maryline	NIGEND :	217 619	NLS :	8 064 575
----------------	----------	----------	---------	-------	-----------

Commandement de la gendarmerie outre-mer.

Alloyer	Christophe	NIGEND :	176 102	NLS :	8 028 601
Château	Nicolas	NIGEND :	171 520	NLS :	8 026 232
Girerd	Sébastien	NIGEND :	189 237	NLS :	8 039 044
Martin	Christophe	NIGEND :	154 403	NLS :	8 012 054
Porras	Stéphane	NIGEND :	151 954	NLS :	8 009 785
Riché	Cédric	NIGEND :	202 492	NLS :	8 057 910
Thebault	Jean-François	NIGEND :	160 837	NLS :	8 017 791

Commandement des écoles de la gendarmerie nationale.

Abounasr	Khalid	NIGEND :	171 791	NLS :	8 026 023
Aristidou	Jonathan	NIGEND :	203 878	NLS :	8 054 980
Dumas	David	NIGEND :	170 092	NLS :	8 025 336

Commandement du soutien opérationnel de la gendarmerie nationale.

Bercut	Agnès	NIGEND :	178 707	NLS :	8 029 409
Cacioppo	Nicolas	NIGEND :	193 013	NLS :	8 047 238
Dupre	Laurent	NIGEND :	142 310	NLS :	5 272 333
Halluin	Frédéric	NIGEND :	176 150	NLS :	8 028 648
Sindi	Gadirye	NIGEND :	195 084	NLS :	8 047 800

Pôle judiciaire de la gendarmerie nationale.

Nolot	Franck	NIGEND :	176 167	NLS :	8 028 664
--------------	--------	----------	---------	-------	-----------

Gendarmerie des transports aériens.

Campagnola	Lionel	NIGEND :	156 699	NLS :	6 013 336
Masson	Jean-Louis	NIGEND :	169 314	NLS :	8 024 975
Valladon	Sébastien	NIGEND :	146 970	NLS :	8 004 698

Garde républicaine.

Maniglier	Cédric	NIGEND :	165 456	NLS :	8 022 057
Moulin	Béatrice	NIGEND :	167 879	NLS :	8 023 669

Direction générale de la gendarmerie nationale.

Rey	Christophe	NIGEND :	193 886	NLS :	8 047 687
------------	------------	----------	---------	-------	-----------

Art. 2. La présente décision sera notifiée aux intéressés dans les formes réglementaires.
Le récépissé de notification sera classé au dossier des intéressés.

Pour la ministre des armées et par délégation,

Le colonel Vincent LAMBALLE,
adjoint au sous-directeur de la gestion du personnel.

« ORIGINAL SIGNÉ »